

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2165

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 18, après le mot :

« sans »

insérer le mot :

« lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.